Communiqué de presse

RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

18 NOVEMBRE 2026

DÉCLARATION

Cette instance a adopté à l'unanimité voici deux mois, le 16 septembre 2026, un rapport intitulé « les rémunérations des agents territoriaux : l'urgence de l'action ! ».

Notre organisation alerte depuis plusieurs années sur la dégradation continue du pouvoir d'achat des agents publics compte tenu des choix politiques d'en faire la variable d'ajustement budgétaire et sur la paupérisation d'un nombre croissant d'agents territoriaux.

Nous avons également alerté sur les conséquences de cette situation, notamment la colère sociale qui ne fait que grandir.

Nous vous l'avions dit : le mépris, cela suffit.

Les agents territoriaux veulent vivre dignement de leur travail.

Les annonces gouvernementales du 13 novembre ne répondent toujours pas à l'urgence salariale.

La réponse ne peut résider dans la seule augmentation du SMIC qui ne fera qu'augmenter le nombre d'agents payés au SMIC ou en dessous – plus d'un million à partir du 1er décembre - et qui, sans mesures concrètes pour l'ensemble des fonctionnaires, ne fera que renforcer le tassement des grilles de rémunération.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités, lui qui oblige, à juste titre, les employeurs privés à augmenter leurs salariés, mais qui pour les fonctionnaires se refuse à augmenter le point d'indice. La priorité est au dégel immédiat et à la revalorisation significative de la valeur du point d'indice. Des mesures ponctuelles ou limitées concernant les bas de grilles ne peuvent tenir lieu de réponse générale à la perte de pouvoir d'achat et au tassement des grilles.

Aujourd'hui, même la catégorie A n'est pas à l'abri de la smicardisation du bas de la grille, être en catégorie B autrefois l'aboutissement d'une carrière pour les plus chanceux, n'est même plus attractive pour ces mêmes collègues de la catégorie C. Cette entreprise de destruction de la grille par le gel du point d'indice doit cesser !

FO exige des réponses concrètes.

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

Communiqué de presse

FO exige l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales et des réponses à nos revendications :

- Revalorisation immédiate de **10 % de la valeur du point d'indice** ;
- Indexation du point d'indice sur l'inflation afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat ;
- Revalorisation des grilles indiciaires pour un réel déroulement de carrière ;
- Égalité réelle des rémunérations femmes – hommes ;
- Maintien à 100 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Intégration des primes dans le traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Le pouvoir d'achat des agents publics ne peut plus attendre.

Le secrétariat fédéral Paris, le 18 novembre 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS